

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-4-5-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER :  
POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL  
POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LEADER :  
FINANCEMENT POUR LES ANNEES 2014 ET 2015**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,  
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,  
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,  
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,  
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,  
MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :** M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-4-5-6 du 23 octobre 2009 relative à la politique de développement local et au financement des postes d'agents de développement LEADER,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des 7 contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,

- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à La première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Direction à l’Action Territorialisée,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde deux subventions d’un montant total de 14 400 €, soit 9 600 € au titre de 2014 et 4 800 € au titre de 2015, pour l’agent de développement spécialisé LEADER au sein du Syndicat mixte du Pays Thur Doller qui porte le Groupe d’Action Locale Thur Doller.
- précise que la dépense correspondante sera imputée sur le programme K814 – Imputation 0-65-71-**65735**-35681-006 : Développement local CTV – Syndicats Mixtes

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté  
voix contre  
abstentions